

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014



INSTALLATION DU CONSEIL CITOYEN

Grand Garros : les citoyens ont la parole !

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a franchi une étape supplémentaire dans la construction avec les habitants de la politique de la ville, en s'appuyant sur la mise en place d'un conseil citoyen dans tous les contrats de ville.

Ce nouveau lieu de concertation et de proposition va contribuer à améliorer la qualité de vie dans le quartier du Grand Garros, avec et pour ses habitants !

LE CONSEIL CITOYEN

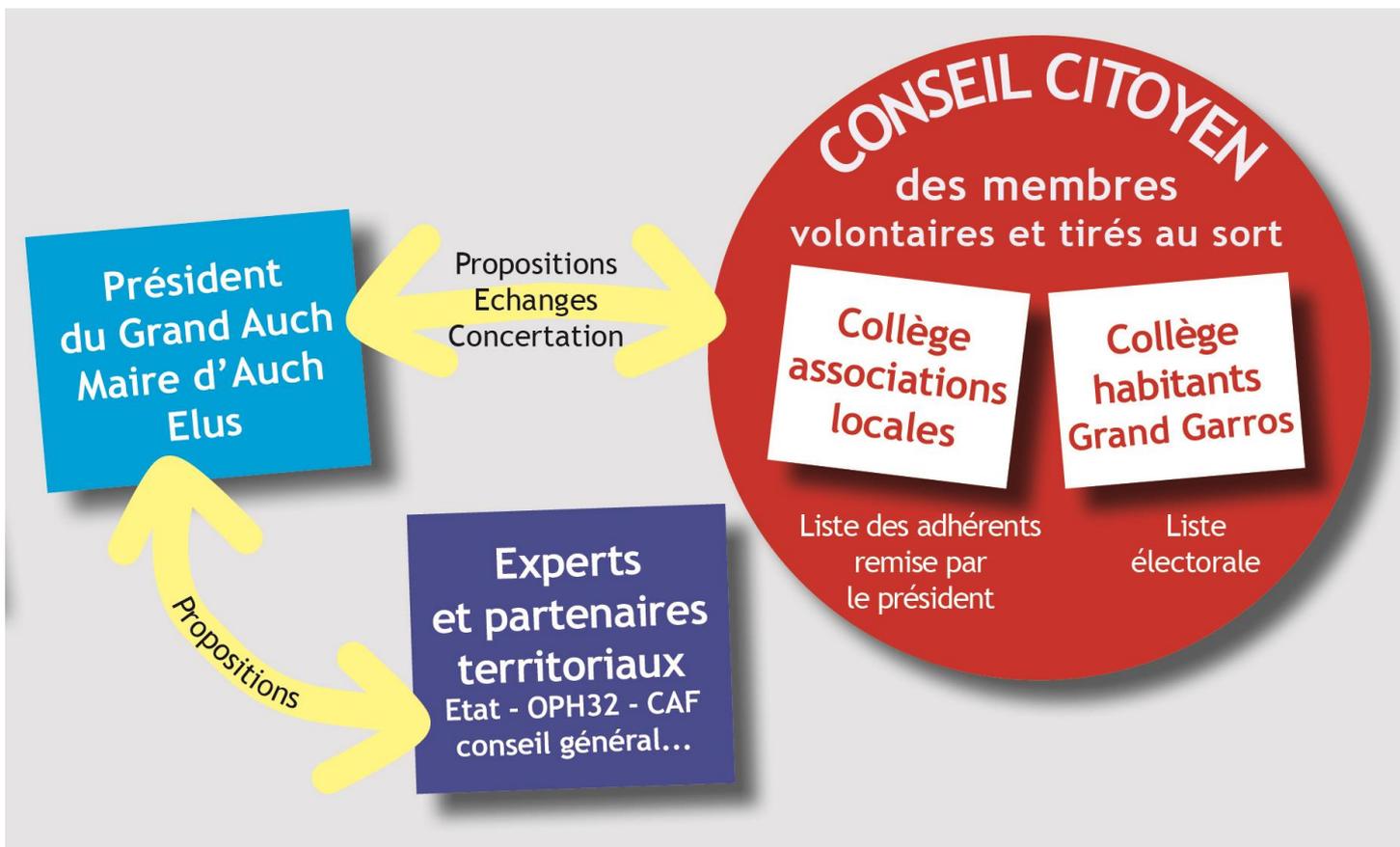
Depuis 30 ans en France, les habitants n'ont pas toujours été associés aux opérations de rénovation urbaine ou aux projets concernant leur quartier.

Pour réussir, la politique de la ville doit se faire pour et avec les habitants, comme le définit la loi du 21 février 2014 qui crée le « conseil citoyen ».

Le pouvoir d'agir des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, est renforcé grâce à **cet espace d'échanges entre citoyens**.

Ses objectifs:

- **faciliter l'expression** des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels (Etat, collectivités locales, CAF...) ;
- favoriser la naissance **de propositions, d'initiatives citoyennes et d'actions pertinentes** à partir des besoins identifiés dans le quartier ;
- permettre de **construire ensemble des solutions** ;
- **garantir la place** des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville ;
- assurer **le renouvellement des pratiques démocratiques** et la renforcement d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- ❑ le conseil citoyen est composé à ce jour de **39 membres volontaires et tirés au sort** : un collège « habitants du Grand Garros » (tirage au sort à partir de la liste électorale) et un collège « associations locales » (sur la base du volontariat des adhérents) ;
- ❑ les membres du conseil citoyen se retrouveront **régulièrement au complet ou en groupes de travail thématiques** à la salle polyvalente, à la salle Montaigne et au Foyer de la Hourre. Les modalités de fonctionnement sont à construire **par et avec les membres** du conseil citoyen, car c'est justement la première étape de la co-construction de la politique de la ville au niveau local.
- ❑ le conseil citoyen participera **à toutes les instances de pilotage du contrat de ville** ;
- ❑ **un programme d'accompagnement et de formation** des membres du conseil citoyen, piloté par « Ressources et Territoires » - le Centre Régional de Ressources de la Politique de la Ville - sera mis en place prochainement.

UN CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION

Le quartier du Grand Garros vient d'être retenu parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Grâce à un contrat de six ans (2015-2020) signé prochainement avec de nombreux partenaires dont le conseil régional et le conseil général, de nouveaux moyens seront attribués à ce quartier.

Le préfet du Gers, le président du conseil régional, le président du conseil général et le président de Grand Auch Agglomération signeront très rapidement ce contrat de ville. Ils assureront ensemble la coordination du dispositif - ainsi qu'avec les partenaires naturels de l'aménagement du territoire : la ville d'Auch, le conseil régional de Midi-Pyrénées, le conseil général du Gers, la CAF, l'Agence régionale de santé, les bailleurs sociaux présents sur le quartier, Pôle Emploi, mais aussi la caisse primaire d'assurance maladie, le procureur de la République, la rectrice d'académie, la Caisse des dépôts et consignations, les présidents des chambres consulaires... Y seront également associés les habitants, les associations et les entreprises.

Le Grand Garros devenant l'un des 1300 quartiers de la nouvelle politique de la ville, Grand Auch Agglomération, la Ville d'Auch, l'Etat et tous ses partenaires vont pouvoir **optimiser les moyens financiers et humains mobilisés pour ce quartier**. L'action des services publics sera renforcée afin d'améliorer progressivement la vie des habitants du Grand Garros, pour et avec eux.

Les questions de rénovation urbaine, d'emploi, d'éducation, de formation, d'accès aux soins, de citoyenneté, d'attractivité des commerces et de sécurité seront au cœur de ce contrat de ville, à travers lequel les différents acteurs **vont s'engager à mener des actions concrètes**.

AUCH, PIONNIERE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le premier conseil citoyen de la nouvelle politique de la ville en France est installé aujourd'hui à Auch. C'est la concrétisation de l'engagement qu'avait pris François Hollande, Président de la République, lors de sa visite en août 2013.

« C'est à Auch que se concrétise un engagement qu'avait pris le **Président de la République François Hollande** » se réjouit le sénateur-maire Franck Montaugé. La visite du Président au Garros, le 3 août 2013, après que le quartier ait été intégré parmi les douze sites préfigurateurs de la nouvelle politique de la ville, fut un signe fort envoyé à tous les habitants.

C'est sur proposition de la ville d'Auch qu'a été notamment retenu le principe d'un tirage au sort sur les listes électorales pour constituer les conseils de quartiers. Depuis le vote de la loi en février 2014, cette directive s'applique aux 1300 quartiers de la nouvelle politique de la ville.

« **Ce principe du tirage au sort auquel je tenais beaucoup** est la garantie du respect d'un principe d'équité. Cela met chaque habitant du quartier sur un pied d'égalité pour participer au conseil citoyen » déclare Franck Montaugé.



Légende photo : Le Président de la République François Hollande, les présidents Malvy et Martin et le maire Franck Montaugé lors de la visite du quartier du Garros, le 3 août 2013.
©isasouri